



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DE LA PERFORMANCE, DE LA REDEVABILITÉ
ET DE LA TRANSPARENCE

UNITÉ DE COORDINATION DU PROGRAMME



LA BANQUE MONDIALE
LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

DECISION N° 0000014/D/MINFI/PforR-IMPACT/UCP/SPM/2026 DU 05 OCT 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE DE MARCHÉ RELATIVE À LA DEMANDE
DE COTATION N°00000011/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026 DU 29
JUILLET 2026 POUR L'ACQUISITION, LE PARAMÉTRAGE ET L'INSTALLATION DU
LOGICIEL TOM2PRO, LA FORMATION DES UTILISATEURS AINSI QUE LE SUIVI
UP LINE AU SEIN DU PforR/IMPACT.

LE COORDONNATEUR

- Vu La Constitution du Cameroun;
- Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu L'Arrêté N° 156/CAB/PM du 04 Novembre 2025 portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Amélioration, de la Performance, de la Redevabilité, et de la Transparence (PforR/IMPACT) ;
- Vu L'Arrêté N° 000004/A/MINMAP/ du 16 Février 2026 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme d'Amélioration, de la Performance, de la Redevabilité, et de la Transparence (PforR/IMPACT) ;
- Vu Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le Financement de Projets d'Investissement, édition de Septembre 2025 ;
- Vu La Demande de Cotation N°00000011/DC/MINFI/PforR/IMPACT/UCP/CSPM/07-2026 DU 29 JUILLET 2026 pour l'acquisition, le paramétrage et l'installation du logiciel TOM2PRO, la formation des utilisateurs ainsi que le suivi up line au sein du PforR/IMPACT,
- Vu Le Procès-verbal d'ouverture des offres et la proposition d'attribution par la CSPM du 27 Aout 2026.

DECIDE

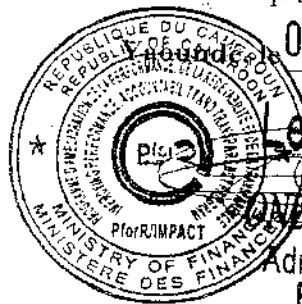
Article 1 : Le soumissionnaire, ci-après cité est retenu comme adjudicataire du Marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée:

Nom de l'attributaire	Montants	Délai d'exécution
INNOV-TECH, BP: 24142 Douala; Tel: (+237) 676 22 24 13/699 69 62 57	9 535 430 FCFA HT 7 581 134 FCFA TTC	Treize (13) mois après signature de la Lettre de Marché par le Client et notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- Citronas archives



05 OCT 2026

Le Coordonnateur

BOA Frédéric Jean Marie
Administrateur Civil, Option
Economie et Finances